



Académie de droit
international
de La Haye

Rapport annuel
2020





Académie de droit
international
de La Haye

Rapport annuel
2020



Sommaire

1. Avant-propos du Secrétaire général	6
2. Activités et événements en 2020	10
2.1. Activités académiques régulières	11
2.1.1. Cours d'hiver de droit international	11
2.1.1.1. Cours général et cours spéciaux	11
2.1.1.2. Directions d'études et diplôme	12
2.1.1.3. Conférences de l'après-midi	13
2.1.1.4. Rencontres doctorales de mise en réseau et tutorat	15
2.1.1.5. Programme des ambassades et activités sociales	15
2.1.1.6. Exercice de simulation « Hours of Crisis »	16
<i>Chiffres clés des cours d'hiver</i>	17
2.1.2. Centre d'étude et de recherche en ligne	18
2.2. Événements	18
2.2.1. Réception du nouvel an	18
2.2.2. Webinaire sur le cours avancé à Hong Kong 2021	19
2.3. Visites	19
3. Publications de l'année 2020	20
3.1. Le <i>Recueil des cours</i> et la collection des livres de poche	21
3.2. Le centre d'étude et de recherche	29
4. Organisation de l'Académie	30
4.1. Curatorium	31
4.2. Secrétaire général et Secrétaire générale adjointe aux affaires administratives	32
4.3. Conseil d'administration	32
4.4. Trésorier et gestion financière	32
4.5. Secrétariat	33
4.6. Directrice des publications	33
5. Finances	34
5.1. Bilan financier 2020	35
5.2. États contributeurs	36
5.3. Donateurs de bourses	36
6. La Bibliothèque du Palais de la Paix	38
Annexes	40

Rapport annuel

2020



1. Avant-propos du Secrétaire général

La communauté humaine a souffert en 2020 d'un grand nombre de décès causés par la pandémie du Covid-19. Plus de 3 millions selon l'OMS. Toutes les parties du monde ont été touchées, certaines davantage que d'autres, comme les États-Unis, le Brésil, l'Inde, le Mexique, le Pérou, et d'autres encore. Avec gravité et espoir, je présente à tous ceux qui ont perdu leurs êtres chers des condoléances, et souhaite à toutes et tous une sortie de crise aussi rapide et dans de bonnes conditions que possible.

De notre côté, nous avons travaillé à maintenir l'Académie debout malgré les difficultés auxquelles nous avons été confrontés.

La deuxième édition des cours d'hiver

L'année 2020 de l'Académie avait pourtant commencé sous les meilleurs auspices. La deuxième édition des « cours d'hiver de droit international », concept aussi audacieux que novateur lancé par l'Académie en 2019, avait été un moment fort. Pour la première fois de son histoire, l'Académie accueillait, au cœur de l'hiver néerlandais et durant trois semaines, plus de 320 auditeurs en provenance de plus de 80 pays. Des cours excellents organisés selon le programme élaboré par le Curatorium, des conférences passionnantes données par des personnalités prestigieuses, des visites d'ambassades fort instructives offertes par le corps diplomatique hagueois que je ne saurais trop remercier, et bien d'autres événements et visites organisés par le Secrétariat de l'Académie ont donné au séjour de nos auditeurs parmi nous un caractère unique qui, je crois, les inspirera et dont ils se souviendront longtemps.



La tempête sanitaire

Puis la tempête sanitaire s'est levée. L'année s'est, alors, presque arrêtée net, quelques jours seulement après le discours de clôture de la session des cours d'hiver. La première réaction de l'Académie a été celle des marins, lorsqu'ils sont confrontés au déchainement des éléments : fermer les portes et attendre que l'orage passe. La décision de suspendre la tenue dans nos locaux de tous nos programmes de 2020 a été rapidement prise afin de ne pas mettre la santé de quiconque en péril. La session des cours de l'été 2020 était reportée d'un an, tout comme le centre d'étude et de recherche ainsi qu'un programme à la demande élaboré pour la Thaïlande. Un autre programme à la demande, devant se tenir à Hong Kong, était également reporté, tout comme le programme extérieur.

Portes fermées

L'Académie fermait ses portes et se confinait. Tous les participants à nos programmes ont bien compris la gravité de ces décisions, car, au cours de son histoire, l'Académie n'avait pris de telles mesures qu'en temps de



guerre. Elles s'imposaient, à l'évidence. Nous décidions alors de ne pas nous engager immédiatement dans des formules de remplacement « en ligne », parce que de telles formules ne sauraient égaler l'expérience unique des sessions de cours à La Haye qui caractérisent l'Académie depuis presque un siècle. En outre, la conception de formules de cours en ligne conformes à nos exigences nécessitait un temps de réflexion.

Continuité du service

Retranchée derrière les masques, les vitres en plastique et les murs, l'Académie n'a pas pour autant cessé de mener l'action que l'on attend d'elle. Sa mission, celle d'un « service public international », lui commande de rester active autant qu'il lui est possible, y compris dans les moments difficiles. Elle a donc continué à publier des cours dans le *Recueil des cours* de l'Académie de droit international de La Haye, des livres de poche, et les travaux du centre d'étude et de recherche. La liste des publications de l'année 2020, impressionnante quant à son nombre et à son riche contenu, est fournie dans ce rapport. L'Académie a également lancé dès septembre 2020 un centre d'étude et de recherche, exceptionnellement exclusivement en ligne et en anglais, consacré à « Epidemics and International Law », sous la direction d'une personnalité de grande expérience alliée à une jeune et dynamique experte, par ailleurs récemment diplômée de l'Académie. La formule, les lecteurs du livre qui en résulte s'en convaincront aisément, a merveilleusement fonctionné.

Adaptation

Les mois passant, constatant que la tempête ne passait décidément pas, l'Académie s'est résolue à reformuler le programme des cours de l'hiver 2021 pour qu'ils puissent se tenir entièrement en ligne. Elle y a travaillé sans relâche dès que fut prise, à l'été 2020, la décision de « passer en ligne ». J'aurai l'occasion de revenir sur cette session en ligne dans le rapport annuel pour 2021, mais je peux d'ores et déjà affirmer qu'elle fut une réussite au-delà de nos prévisions les plus optimistes.

Élan

L'Académie a surmonté le défi que lui a posé l'année 2020, et a pu aborder l'année 2021 dans de bonnes conditions. Ceci grâce aux efforts de toutes et de tous, et parce l'appétit pour le droit international, le nôtre comme celui de nos soutiens et de nos auditeurs n'a pas faibli durant la crise, bien au contraire. Qu'il me soit permis de formuler le vœu que l'élan qui a permis à l'Académie de « passer au travers » de la crise pourra trouver son équivalent dans l'ensemble de notre communauté humaine, afin qu'elle surmonte au plus vite et partout, le fléau de la Covid-19.

Remerciements

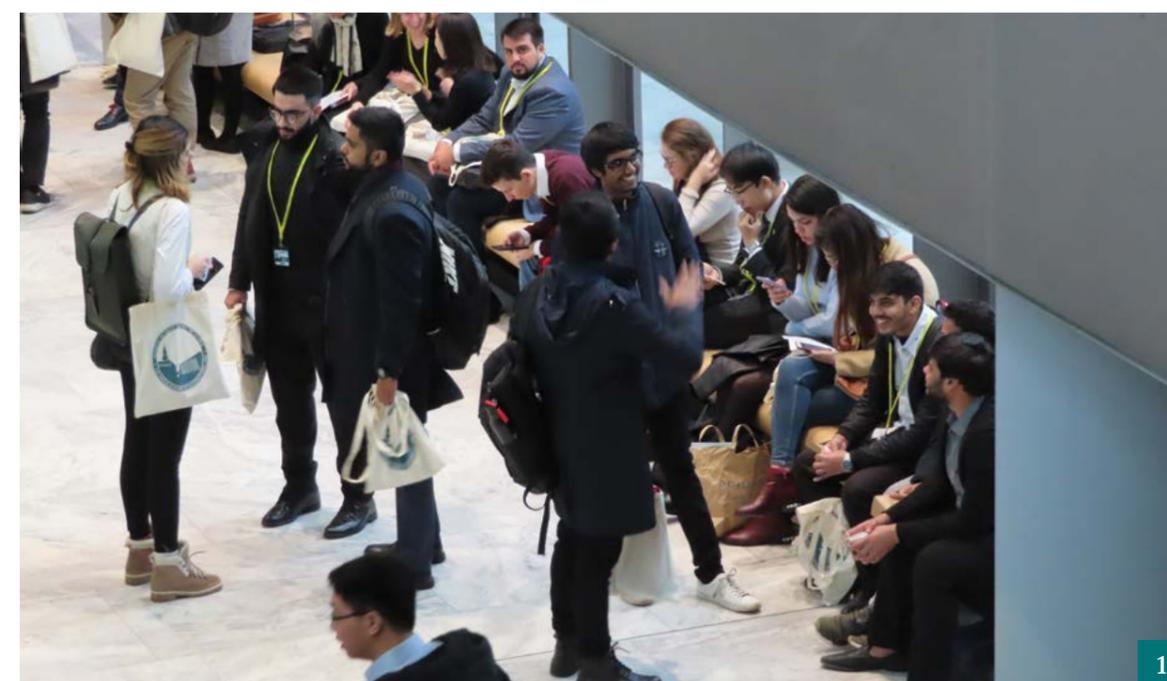
Comme chaque année, notre Académie est reconnaissante du soutien qu'elle a reçu de nombreuses organisations et individus. La liste complète est incluse dans ce rapport, et tous les États, institutions et personnalités cités plus loin doivent être chaleureusement remerciés. C'est un plaisir pour moi de le faire au nom du Curatorium. Parmi nos plus généreux

soutiens, je tiens tout particulièrement à remercier l'Ambassade de Suisse et la ville de La Haye pour leurs contributions exceptionnelles à la préparation et au développement des cours d'hiver en ligne 2021.

La participation au financement de bourses, permettant à des étudiants de s'inscrire à nos sessions, doit également être reconnue comme exemplaire. Nos donateurs réguliers et nouveaux sont chaleureusement remerciés. J'espère que leur exemple sera suivi par de nouveaux contributeurs pour nous aider à atteindre notre objectif d'augmenter autant que possible le

nombre de bourses afin de pouvoir accueillir davantage de participants du monde entier. A cet égard, l'Académie a été profondément touchée par le généreux hommage posthume que lui a rendu le Professeur Ignaz Seidl-Hohenveldern qui a tenu à ce que, après son décès, une grande partie de son héritage soit alloué à l'Académie. Ce don contribuera à financer 10 bourses Seidl-Hohenveldern chaque année pendant de nombreuses années.

1 | Auditeurs des cours d'hiver 2020





2. Activités et événements en 2020

2.1. Activités académiques régulières

2.1.1. Cours d'hiver de droit international

La deuxième édition des cours d'hiver de droit international s'est tenue du 6 au 24 janvier 2020. Confirmant la forte demande pour davantage de cours de droit international proposés par l'Académie, le taux de participation élevé pour la deuxième année consécutive a fermement cimenté les cours d'hiver dans la palette des activités régulières proposées par l'Académie. Ce fut une expérience unique pour nous tous d'accueillir plus de 300 participants pour cette deuxième session, au cours de laquelle des conférences exceptionnelles et des activités passionnantes ont été proposées. Un auditeur a résumé par écrit son expérience de manière éloquente en louant : “[l]e niveau élevé des conférences, les bonnes relations et l'environnement agréable, les activités stimulantes, la grande satisfaction après un travail acharné”. En raison de la pandémie mondiale de



COVID-19, cette session spécifique s'est avérée être la principale activité de l'Académie pour l'année 2020.

2 | *Professeur Rüdiger Wolfrum, cours général, cours d'hiver 2020*

3 | *Professeurs et auditeurs des cours d'hiver 2020*





2.1.1.2. Directions d'études et diplôme

Pendant les cours d'hiver 2020, les sessions de directions d'études ont été organisées deux fois par semaine, l'après-midi, après les cours obligatoires du matin. Ces sessions sont spécifiquement conçues pour un groupe soigneusement sélectionné d'auditeurs avancés, qui souhaitent se préparer à l'examen du diplôme de l'Académie, ou qui sont simplement intéressés à participer à des séminaires approfondissant des questions de droit international public ou privé sans pour autant souhaiter se présenter à l'examen. Les sessions francophones et anglophones étaient dirigées par les profs. Romain Le Boeuf et Christopher Whytock, respectivement.

Le jury de l'examen du diplôme était composé des profs. Jean-Marc Thouvenin (Président), Rüdiger Wolfrum, Romain Le Boeuf et Christopher Whytock. L'examen écrit du diplôme a eu lieu, exclusivement en anglais car aucun candidat francophone n'y a participé, le mardi 21 janvier. Les candidats étaient invités à rédiger une copie sur l'une des deux questions suivantes :

Droit international public :

"In practice, when a State challenges an inter-State arbitral award, the award is, in reality, merely an attempt to resolve the dispute at issue, since, under public international law and in view of what might be considered its imperfect essence, there is no binding mechanism guaranteeing the enforcement of inter-State arbitral awards that is independent of the sovereign will of States (Caldeira Brant, L.N., « L'autorité de la chose jugée en droit international public », pp. 209-211)". What do you think of this statement? (This is an extract of para. 147 of the Conclusions of the Advocate General Pikamaä on the preliminary jurisdictional objections phase in the case C-457/18, *Republic of Slovenia v. Republic of Croatia*, before the European Court of Justice.)

4 | Un auditeur avec la professeure Brusil Miranda Metou

5 | Valentin Schatz (Allemagne) reçoit le diplôme du jury en présence du Président du Curatorium

2.1.1.1. Cours général et cours spéciaux

Comme le veut la tradition de l'Académie, tous les cours ont été donnés en anglais ou en français, avec traduction simultanée dans l'autre langue. Le Secrétaire général a officiellement ouvert la session, après quoi la prof. Geneviève Bastid-Burdeau a donné la conférence inaugurale sur *Les règles internationales de compétence et la pratique contemporaine des États : stabilité ou bouleversement ?* Cette conférence peut être visionnée en ligne sur le canal YouTube de l'Académie ainsi que sur le site web renouvelé de l'Académie.

Le prof. Rüdiger Wolfrum a donné le cours général sur la *Solidarité et intérêt communautaire : forces motrices de l'interprétation et du développement du droit international*. Le professeur Wolfrum a littéralement captivé son auditoire pendant les trois semaines de la session, confirmant la pertinence du concept même de cours général. La manière dont le cours a été dispensé, sous forme de réflexions et de démonstrations, et en créant une véritable interaction avec l'auditoire, a été particulièrement appréciée.

Les cours spéciaux, ont abordé une variété de questions d'actualité. La prof. Samantha Besson a présenté un cours sur *La due diligence en droit international*. Abordant le droit international de manière transversale, elle a

évalué si un principe, une norme et/ou une obligation de diligence raisonnable existent en droit international, et a cherché à identifier le régime général qui lui/leur est applicable. Le prof. Paolo Borba Casella a donné un cours sur le thème de *Droit international, histoire et culture*, donnant un large aperçu du droit international dans son contexte. Le prof. Mathias Forteau s'est concentré sur *Le droit applicable devant les juridictions internationales*, un cours très pertinent notamment pour les étudiants et les praticiens impliqués dans des affaires devant les cours et tribunaux internationaux. La prof. Karen Knop a abordé la question des *Relations extérieures et droit international*, une thématique très actuelle à une époque où le droit international semble peiner à encadrer la pratique des États, tandis que la prof. Brusil Miranda Metou a traité le sujet tout aussi pertinent du *Contrôle international des dérogations aux droits de l'homme*. Enfin, le prof. Mario Oyarzábal, aujourd'hui ambassadeur de l'Argentine aux Pays-Bas, a présenté un cours particulièrement riche sur *L'influence du droit international public sur le droit international privé*, thème particulièrement pertinent pour la session d'hiver puisqu'il vise à combiner les deux disciplines.

La liste officielle des prof. et des sujets qu'ils ont abordés figure sur l'affiche des cours d'hiver 2020 ; voir l'annexe 1.



Droit international privé :

Critically evaluate the contributions of States, international organizations, and non-state actors to the development of private international law.

Tous les candidats ont choisi le premier sujet. L'examen oral a ensuite eu lieu le jeudi 23 janvier. Le dernier jour de la session, deux candidats se sont vus remettre le diplôme par le Président du Curatorium, présent pour l'occasion, devant l'Auditorium au complet : M. Philipp Kotlaba (République tchèque) et M. Valentin Schatz (Allemagne).

2.1.1.3. Conférences de l'après-midi

L'Académie invite systématiquement d'éminents conférenciers experts ou acteurs dans les domaines juridique, diplomatique et politique à donner des conférences durant les après-midis des sessions de cours. Ces personnalités de haut rang partagent leurs précieuses expériences du droit international en pratique avec les participants, qui assistent avec enthousiasme à ces événements spéciaux.

M. Brooks Daly, Secrétaire général adjoint et Directeur juridique principal de la Cour Permanente d'Arbitrage, a ouvert la série de conférences en donnant sa désormais célèbre présentation sur *La Cour Permanente d'Arbitrage* ; Mme Jessica Joly Hébert et M. Emmanuel Giakoumakis, Référendaires à la Cour internationale de Justice, ont illustré *Le travail des Juges de la CIJ* par une affaire fictive devant la Cour ; M. Philippe Lortie, Premier secrétaire au Bureau Permanent de la Conférence de La Haye de droit

international privé, a ensuite donné une conférence sur *La Conférence de La Haye de droit international privé* ; S.E. Chile Eboe-Osuji, Président de la Cour pénale internationale à l'époque, a honoré les participants en prenant sur son emploi du temps pour leur parler des *Luttes pour la justice dans un contexte hautement politique*. Tout aussi exceptionnelle a été la présentation de M. Steven Hill sur *La pratique du droit à l'OTAN*, alors qu'il était encore conseiller juridique et directeur du Bureau des affaires juridiques au siège de l'OTAN à Bruxelles. Enfin, S.E. Kirill Gevorgian, Juge à la Cour internationale de Justice dont on sait la charge de travail, a fort aimablement accepté notre invitation et a éclairé les participants sur le thème *La CIJ et le développement du droit international*.

Les conférences de l'après-midi dites « L'affaire du jour », introduites lors de la première session des cours d'hiver, ont également commencé à trouver leur place dans le programme régulier. Lors de la deuxième édition des cours d'hiver, Maître Philippe Cavalieros, Associé du cabinet Simmons & Simmons LLP à Paris, a donné une conférence sur *L'arbitre face aux allégations de corruption*. Le même après-midi, S.E. M. Carlos J. Argüello Gómez, Ambassadeur de la République du Nicaragua à La Haye, a fait une présentation détaillée de *L'affaire Nicaragua c. États-Unis d'Amérique : commentaires de l'agent du Nicaragua*.

6 | Conférence de l'après-midi de S.E. Chile Eboe-Osuji, Président de la CPI à l'époque

7 | Alumnae avec le certificat d'assiduité



7

Enfin, le 23 janvier, les auditeurs ont eu la possibilité de suivre en direct la lecture d'une ordonnance de la CIJ dans l'affaire *Gambie c. Myanmar* dans l'Auditorium. Par ailleurs, le dernier jour de la session, après la cérémonie de clôture officielle, un séminaire hors-programme sur la méthodologie de la recherche sous la direction du prof. Romain Le Bœuf a été organisé à la demande spontanée des doctorants francophones. Le Secrétariat s'efforce de répondre à ces demandes d'organisation de sessions hors-programme dans la mesure du possible, dans les limites de l'emploi du temps quotidien.

Pour la liste complète des conférences de l'après-midi données en hiver 2020, voir l'annexe 2.

2.1.1.4. Rencontres doctorales de mise en réseau

La Dr. Daniëlla Dam-de Jong, professeure associée au Grotius Centre for International Legal Studies de l'Université de Leiden, a coordonné et dirigé les réunions de mise en réseau des doctorants. 40 doctorants ont participé à trois groupes différents couvrant les sujets suivants : sources, droit de la mer et protection de l'environnement (groupe 1), règlement des différends internationaux, investissement et commerce (groupe 2) et sécurité, droits de l'homme et justice pénale internationale (groupe 3).

Mme Dam de Jong a également organisé trois sessions générales, sur « la stratégie de publication », « la présentation à des conférences » et « la méthodologie de recherche », ce dernier avec la participation des directeurs d'études. Enfin, un petit-déjeuner de travail spécial avec la prof. Besson et l'Ambassadeur Oyarzábal a été organisé pour les participants intéressés.

2.1.1.5. Programme des ambassades et activités sociales

Suivant une tradition de longue date, 49 ambassadeurs à La Haye ont chaleureusement accueilli les auditeurs de l'Académie dans leurs résidences et ambassades afin de leur expliquer le travail du corps diplomatique. Chaque auditeur a pu visiter plusieurs ambassades différentes, ce qui a permis à 588 auditeurs d'être reçus par l'ensemble des ambassades.

Un programme d'activités sociales a également été mis en place une fois encore par le Secrétariat de l'Académie et un groupe de volontaires enthousiastes. Ces activités comprenaient une réception officielle à l'hôtel de ville à l'invitation du maire et des échevins de la ville de La Haye, des visites du Mécanisme pour les tribunaux pénaux internationaux, de la Cour pénale internationale, de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, du Tribunal spécial résiduel pour la Sierra



6



CHIFFRES CLÉS DES COURS D'HIVER

Cours, séminaires, conférences

37,5

heures de cours

18

heures de séminaires

8

conférences de l'après-midi

Programme des ambassades

49

visites

Auditeurs et Auditrices inscrit-e-s

322

auditeurs et auditrices

169

femmes

153

hommes

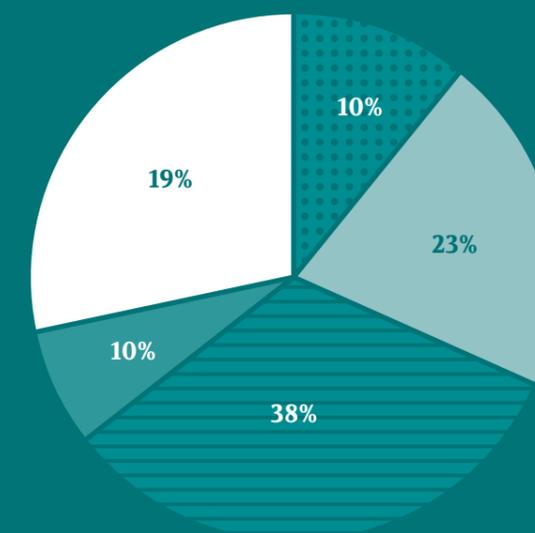
84

pays différents

63

bourses octroyées

Répartition géographique des auditeurs et auditrices aux cours d'été 2020



Leone, de la Conférence de La Haye de droit international privé, du Tribunal spécial pour le Liban, d'Eurojust et des Chambres spécialisées du Kosovo. Des visites spéciales de la collection Grotius de la Bibliothèque du Palais de la Paix ont également été organisées, ainsi qu'une « fête d'hiver » dans une boîte de nuit et un déjeuner-partage dans le hall principal du bâtiment de l'Académie.

2.1.1.6. Exercice de simulation « Hours of Crisis »

À l'instar des conférences « L'affaire du jour », l'exercice de simulation « Hours of Crisis », un concours créé spécifiquement pour les cours d'hiver par le Secrétaire général, semble également avoir été intégré avec succès dans le programme général. La deuxième édition de ce concours s'est déroulée le 18 janvier 2020, de 9h00 à 18h00. Durant toute la journée, dix équipes d'auditeurs, chacune rigoureusement composée de membres de différentes nationalités, ont dû répondre à une simulation de crise internationale majeure pour le compte de leurs « clients » (États, organisations

internationales, entreprises) et aux questions juridiques et politiques qu'une telle crise engendre. Les différentes équipes ont été invitées à produire des avis juridiques écrits et à participer à des négociations de crise. Lors de la finale, chaque équipe a présenté un projet de résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies devant un jury composé des profs. Jean-Marc Thouvenin, Freya Baetens, Christopher Whytock, Romain Le Boeuf et de Mme Alexia de Vaucleroy. Après une délibération, le Jury a proclamé la meilleure équipe et les meilleurs orateurs et leur a remis des certificats spéciaux.

8 | Des participants discutent pendant l'exercice de simulation « Hours of Crisis »



2.1.2. Centre d'étude et de recherche en ligne

En raison de la pandémie de COVID-19, il a été décidé de reporter à 2021 la session initialement prévue en 2020 du centre d'étude et de recherche en droit international et relations internationales. À sa place, le Curatorium a décidé d'organiser une session entièrement en ligne du centre sur le thème « Epidémies et droit international ». Les directeurs de recherche étaient M. Shinya Murase, professeur émérite de la Faculté de droit de l'Université Sophia, Tokyo, et Mme Suzanne Zhou, directrice intérimaire de la prévention au McCabe Centre for Law and Cancer, Melbourne, et titulaire du diplôme de l'Académie.

Cette édition spéciale du centre s'est déroulée entièrement en anglais. L'Académie a reçu un nombre record de candidatures de chercheurs potentiels du fait de l'attrait du sujet. 29 participants ont été sélectionnés. Le centre a été officiellement lancé lors d'une réunion virtuelle tenue le 1er septembre 2020. L'agenda de recherche formulé par les directeurs était ambitieux et visait à présenter les résultats dans une publication du centre au mois d'août 2021.

Seuls les articles produits par les participants dont le niveau correspond aux critères scientifiques de l'Académie ont vocation à être publiés, conformément aux évaluations individuelles des directeurs de recherche. Chaque article est destiné à constituer un chapitre de la publication finale. Pour les participants dont les contributions sont acceptées, le centre offre la

possibilité d'enrichir la liste de leurs travaux en ajoutant une publication à leur nom - ceci est particulièrement important pour ceux qui souhaitent poursuivre une carrière académique. Les rapports des deux directeurs de recherche seront en outre publiés sur le site web de l'Académie.

La Bibliothèque du Palais de la Paix a une fois de plus apporté un soutien inestimable au programme en produisant et en mettant à jour une bibliographie exhaustive. Une affiche de programme entièrement nouvelle a été produite pour le centre en ligne 2020-2021. Conformément à cette nouvelle pratique, les futures éditions du centre d'étude et de recherche seront dorénavant annoncées par une affiche distincte.

L'affiche du centre d'étude et de recherche en ligne 2020-2021 est reproduite à l'annexe 3.

2.2. Événements

2.2.1. Réception du nouvel an

La troisième réception du nouvel an au Palais de la Paix a eu lieu le jeudi 23 janvier 2020. La réception s'est tenue dans le hall d'entrée du Palais de la Paix et a été

9 | *Professeur Jean-Marc Thouvenin, professeur Yves Daudet et Mme Monique Legerman avec des invités à la réception du nouvel an*

organisée conjointement par la Fondation Carnegie et l'Académie de droit international de La Haye. Les deux organisations ont invité leurs plus importants partenaires, soutiens et amis, afin de les remercier pour leur engagement en 2019 et de débiter la nouvelle année de manière conviviale et festive. Le Président Piet Hein Donner et le Président Yves Daudet ont tenu des discours au nom des organisations, après quoi un programme musical a animé la réception.

Dans son discours, le Président Daudet a mis l'accent sur la parfaite complémentarité des deux institutions dans la poursuite d'un objectif mondial commun : la recherche de la paix. Il a insisté sur le rôle que joue l'Académie dans la réalisation de la paix par le droit en diffusant le droit international et en promouvant sa connaissance, et a souligné l'avantage évident que constitue un séjour à l'Académie pour tout ressortissant d'un État au service de son pays. Le Président Daudet a saisi l'occasion pour exprimer la profonde gratitude de l'Académie aux États qui la soutiennent, notamment financièrement, et a souligné le soutien historique accordé à l'Académie par les Pays-Bas.

2.2.2. Webinaire sur le cours avancé à Hong Kong 2021

En raison de la pandémie de COVID-19, la première édition du cours avancé de l'Académie de droit international de La Haye à Hong Kong, qui était initialement prévue début décembre 2020, a dû être reportée au plus tôt au quatrième trimestre 2021. Malgré ce report, quelques-uns des conférenciers invités sont intervenus lors d'un webinaire en anglais le lundi 7 décembre 2020, de 9h00 à 11h00, heure de La Haye (GMT+1) / 16h00 à 18h00, heure de Hong Kong (GMT+8). Le webinaire a donné un aperçu du programme de 2021, qui sera consacré à l'étude des moyens et de la pratique actuelle du règlement des litiges commerciaux internationaux. Le cours avancé est organisé conjointement par l'Académie, le ministère de la Justice de la Région administrative spéciale de Hong Kong et l'Académie asiatique de droit international (AAIL).

Le webinaire était modéré par le Dr. Anthony Neoh, président de l'AAIL. Les intervenants étaient Mme Theresa Cheng, Secrétaire à la Justice de la Région administrative

spéciale de Hong Kong de la République populaire de Chine, qui a présenté le programme 2021 et a parlé de la structure constitutionnelle de Hong Kong ; le Dr. Christophe Bernasconi, Secrétaire général de la Conférence de La Haye de droit international privé, qui a évoqué les travaux de la HCCH dans le domaine du règlement des différends ; le prof. Diego P. Fernández Arroyo, membre du Curatorium de l'Académie, qui a donné un aperçu des tendances actuelles en matière de règlement des différends commerciaux internationaux ; et le prof. Jean-Marc Thouvenin, Secrétaire général de l'Académie, qui a présenté les différents programmes de notre institution. Plus de 360 participants de 60 juridictions différentes se sont inscrits au webinaire et ont ainsi exprimé leur intérêt à participer au cours avancé en 2021.

Le prospectus du webinaire sur le cours avancé à Hong Kong 2021 est reproduit en annexe 4.

2.3. Visites

Le Secrétaire général et la Secrétaire générale adjointe aux affaires administratives accueillent régulièrement à l'Académie les ambassadeurs nouvellement nommés à La Haye et à Bruxelles, ainsi que des délégations gouvernementales du monde entier et des fonctionnaires d'organisations, de cours et de tribunaux internationaux et régionaux. Des groupes d'étudiants et de professionnels de diverses institutions académiques contactent également fréquemment l'Académie pour programmer une présentation de ses activités.

En 2020 le nombre de visites a été très limité en raison de la propagation de la pandémie de COVID-19. Toutefois, les personnalités et délégations étrangères suivantes ont visité l'Académie :

- Le 29 janvier : Centre international UNIVERSUM de l'Université d'État de Biélorussie
- Le 18 février : Dr. Le Dinh Tin, Directeur général, Institut de politique étrangère et d'études stratégiques, Hanoi, Vietnam
- Le 24 février : Collège de droit MGM, Mumbai, Inde
- Le 10 mars : Mme Anél Van Der Vyver, Juriste principale, ministère de la Justice, Namibie

3. Publications

En 2020, l'Académie a édité les publications mentionnées ci-dessous, qui sont distribuées par les Éditions Brill (www.brill.com).

3.1. Le *Recueil des cours* et la collection des livres de poche

Les volumes suivants du *Recueil des cours* ont été publiés en 2020 :

Volume 403

Yves Daudet, 1919-2019, le flux du multilatéralisme (conférence inaugurale)



Cette conférence inaugurale a été donnée par le Président du Curatorium de l'Académie à l'ouverture de sa session de l'été 2019 à l'occasion du centenaire du Traité de Versailles. Ce centenaire est malheureusement marqué par une remise en cause du multilatéralisme par les États-Unis de Donald Trump. Après une introduction largement consacrée à cette situation qui ne lui apparaît cependant pas comme annonçant la disparition du multilatéralisme établi par la « Paix de Versailles » et la SDN, le professeur Daudet analyse la question sous un angle juridique en expliquant successivement en quoi le multilatéralisme est à la fois un moyen d'expression d'une politique et de l'intérêt général et un moyen d'action, qu'il analyse à travers le cas particulier des grandes conférences et des procédures d'adoption des décisions. Le multilatéralisme est enfin une institution, ce qu'il illustre par un exemple auquel on ne pense pas nécessairement sous cet angle, celui de la Cour internationale de Justice du point de vue de sa compétence et de l'effet de ses jugements. La conférence s'achève sur l'idée que la mondialisation doit être mieux maîtrisée et plus sociale et que, pour ce faire, l'outil multilatéral avec lequel elle a partie liée continuera d'être le moyen nécessaire dont cependant le contenu et

les acteurs changeront avec le déplacement du centre de gravité du monde vers l'Asie.

Catherine Kessedjian, Le tiers impartial et indépendant en droit international, juge, arbitre, médiateur, conciliateur (cours général)



Le tiers impartial et indépendant a pris une telle importance dans la création normative juridique qu'il a paru nécessaire de se pencher sur ce personnage qui cristallise un grand nombre de critiques, probablement à la mesure du pouvoir accru qui lui est conféré. C'est à cette tâche que le présent cours est consacré. L'auteur emmène le lecteur à travers le dédale de la maison justice : contexte théorique et philosophique, aspects historiques, architecture, iconographie, méthodes décisionnelles, modes alternatifs, les dialogues divers mis en place entre les tiers et avec les experts. L'objectif de l'auteur est de susciter l'esprit critique du lecteur.

Volume 404

Lavanya Rajamani, Innovation and Experimentation in the International Climate Change Regime (cours spécial)



Ce cours porte un regard critique sur la réponse réglementaire collective de l'humanité à la menace existentielle du changement climatique. Il explore, en particulier, les aspects du régime international relatif au changement climatique qui, bien que nés d'un dysfonctionnement politique, font preuve d'ingéniosité, d'innovation et d'expérimentation. Ceci conduit à aborder :

- le processus de négociation et les procédures mises en place ;
- la forme juridique des instruments du régime, le caractère juridique de ses dispositions, ainsi que l'hybridité et la mutation des normes ;
- la nature, l'étendue et l'évolution du traitement différencié; et,
- les défis uniques de conformité et d'efficacité qui se posent dans le contexte de l'Accord de Paris de 2015.

Ce cours entend démontrer que les innovations et les expériences dans le régime international de changement climatique ont abouti à un régime juridique hautement sophistiqué et nuancé - un régime qui défie les limites conceptuelles du droit international, enrichit le cœur du droit et de la pratique des traités, et est susceptible d'avoir un impact durable sur le droit international, la pratique juridique et les échanges diplomatiques.

Jean-Marc Sorel, Quelle normativité pour le droit des relations monétaires et financières internationales ? (cours spécial)



La sphère monétaire et financière est constituée d'organisations internationales souvent anciennes et de facture classique comme le FMI ou la BRI qui coexistent avec des entités parfois de nature privée qui ne correspondent pas aux institutions traditionnelles (le Conseil de stabilité financière ou le Comité de Bâle, par exemple). Les États les plus puissants et des organisations régionales comme l'Union européenne

y jouent également un rôle. La récente crise financière a permis de découvrir - ou de redécouvrir - les instruments juridiques à l'œuvre dans cette sphère quelque peu opaque où l'enchevêtrement normatif semble être la règle. Si la soft law y est prédominante, l'agencement général pourrait donner lieu à des solutions innovantes sur le plan normatif. Il s'agit donc dans ce cours d'envisager cette sphère où la structuration n'a jamais répondu à un schéma préétabli classique mais reflète une certaine modernité du droit international à la fois du point de vue institutionnel et normatif par l'entrecroisement d'acteurs et de normes publics, privés, internes, internationaux et transnationaux.

Volume 405

Jan Paulsson, Issues arising from Findings of Denial of Justice (cours spécial)



Au cours des 20 dernières années, les allégations de déni de justice devant les tribunaux internationaux se sont multipliées avec l'augmentation du nombre d'arbitrages entre investisseurs et États fondés sur des traités. Les allégations de déni de justice dans de tels cas posent des problèmes inhabituels en ce qui concerne la définition et l'évaluation des dommages, qui ne se posaient pas dans les nombreux cas anciens où le déni de justice impliquait des poursuites abusives et avait donc une solution simple : l'annulation. Ce cours se concentre sur cette question ainsi que sur d'autres questions d'importance récente dans ce domaine.

Jutta Brunnée, Procedure and Substance in International Environmental Law (cours spécial)



L'interaction entre la procédure et la substance n'a pas été un point de discordance majeur pour les juristes spécialisés dans le droit international de l'environnement. On peut soutenir que la faible visibilité de ce sujet est due à la nature peu controversée de la distinction faite dans ce domaine entre les obligations procédurales et substantielles. En outre, la grande

majorité des universitaires et des praticiens du droit de l'environnement ont eu tendance à saluer les caractéristiques procédurales des accords multilatéraux sur l'environnement et leur potentiel à promouvoir l'évolution et l'efficacité du régime. Cependant, des développements récents ont servi à mettre en lumière certains aspects du sujet procédure-substance. Notamment, les arrêts *Usines de pâte à papier et Costa Rica c. Nicaragua / Nicaragua c. Costa Rica* de la CIJ ont révélé une ambiguïté concernant certains aspects du cadre de droit coutumier sur la prévention des dommages transfrontières que le domaine avait considéré comme acquis. À son tour, dans le contexte des traités, le retrait de l'Accord de Paris des objectifs d'émission contraignants et son virage décisif vers la procédure ont ravivé les préoccupations de certains concernant la procéduralisation du droit international de l'environnement. Ces deux évolutions invitent à examiner de plus près les rôles respectifs de la procédure et de la substance, ainsi que la relation entre ces deux éléments, dans le droit international de l'environnement et, plus particulièrement, dans le contexte de la prévention des dommages en vertu du droit coutumier et du droit des traités.

Volume 406

Rodman Bundy, The Practice of International Law (conférence inaugurale)



Cette conférence inaugurale examine l'évolution significative de la pratique des avocats internationaux devant les juridictions internationales depuis le milieu du 20^e siècle.

Lauro Gama, Les principes d'UNIDROIT et la loi régissant les contrats de commerce (cours spécial)



Les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international - nouveau *ius commune* des contrats internationaux - sont un instrument de soft law largement connu, de plus en plus utilisé par les acteurs sur la scène internationale.

Le cours étudie les défis liés à l'application des Principes d'UNIDROIT comme loi régissant le contrat du commerce international, ce qui se produit d'une manière distincte des droits nationaux et des conventions internationales. Il examine l'application des Principes tant dans le contexte des litiges soumis aux juges étatiques que dans celui des litiges portés en arbitrage. Dans ce sens, la théorie informe la pratique et celle-ci informe la théorie, le tout d'une manière prospective et précise. Est-ce que le choix des Principes d'UNIDROIT comme loi régissant est un choix valide ? Doit-on mettre à jour le droit international privé des contrats internationaux - et comment ?

Volume 407

Jan Wouters, Le statut juridique des standards publics et privés dans les relations économiques internationales (cours spécial)



La question des standards publics et privés dans les relations économiques internationales, et celle de leur statut juridique, soulève de nombreux problèmes, et prend de plus en plus d'importance dans le débat juridique actuel, mais reste pourtant peu connue des juristes : comment peut-on préserver l'équilibre délicat entre choix politique de la norme entre plusieurs options ayant des conséquences différentes pour l'intérêt général, et raisonnement économique qui vise à trouver la norme facilitant les échanges commerciaux de la manière la plus efficace ? Ces normes émergent-elles de manière spontanée, ou doivent-elles être codifiées ? Comment maintient-on le dialogue entre pratique et codification ? Quelle que soit la forme que prennent les standards, existe-t-il une différence entre normes publiques et normes privées ? Les normes édictées par les uns peuvent-elles contrarier ou entrer en conflit avec celles édictées par les autres ? Comment vérifier le respect des normes, alors que, dans un monde globalisé, les opérateurs sont de plus en plus nombreux et dispersés à travers la planète ? Comment assurer la démocratie dans des processus largement privés ? Le cours tente d'éclaircir certains de ces points, tout en interrogeant le futur de ces normes.

Sandrine Maljean-Dubois, Le droit international de la biodiversité (cours spécial)



Par leur globalité et leur gravité, les menaces pesant sur la biodiversité font naître un pressant besoin de droit international. Les États ont adopté en 1992, sous l'égide des Nations Unies, la Convention sur la diversité biologique, qui a un champ d'application très large. Mais de nombreuses conventions sectorielles et/ou régionales coexistent à ses côtés et ont vocation à protéger la biodiversité en tant que telle ou certains de ses éléments, tout comme un ensemble de règles coutumières. L'étude du droit international de la biodiversité conduit aussi à dépasser les enjeux, certes essentiels, de protection ou préservation pour aborder les questions que posent l'utilisation et l'exploitation de la biodiversité : la pêche, la chasse, le commerce, la biosécurité, ou encore l'accès à la biodiversité et le partage des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques. En cela, le droit international de la biodiversité entre en interactions, et parfois en conflit, avec d'autres règles du droit international, portant sur le commerce, les investissements, la mer ou les droits de l'homme. L'ambition de ce cours n'est pas d'offrir une présentation exhaustive d'une matière abondante mais encore éparse, mais bien plutôt de participer à sa conceptualisation. Le droit international de la biodiversité est aussi un excellent laboratoire pour étudier les évolutions en cours du droit international contemporain. Institutionnalisation de la coopération, développement d'un droit dérivé à la normativité discutée, fragmentation, articulation entre règles coutumières et conventionnelles, rôle du juge international, mécanismes de contrôle et d'accompagnement de l'État innovants, réparation des dommages, sont autant d'enjeux fondamentaux qui dépassent largement le droit international de la biodiversité, mais qu'il se révèle très instructif d'aborder au prisme de ce dernier.

Volume 408

Antônio Augusto Cançado Trindade, Reflections on the Realization of Justice in the Era of Contemporary International Tribunals (Conférence spéciale donnée lors de l'événement parallèle de 2019 au siège des Nations Unies à New York)



L'éminent auteur soutient que les réflexions sur la réalisation de la justice sont très nécessaires à l'ère des tribunaux internationaux contemporains, étant donné le rôle significatif qu'ils jouent maintenant face à de nouveaux défis, avec les récentes restrictions indûment imposées à l'Organisation des Nations Unies elle-même. La juridiction internationale s'est récemment étendue avec le fonctionnement des tribunaux internationaux, protégeant les personnes vulnérables dans des domaines distincts du droit international, et cherchant à faire face à de nouveaux besoins dans leur construction jurisprudentielle. L'évolution du droit des nations est fondée sur la conscience juridique universelle (*recta ratio*) et guidée par les principes généraux du droit et les valeurs humaines. Malgré la division regrettable de la CIJ dans les trois affaires récentes sur *L'Obligation Universelle de Désarmement Nucléaire* (arrêts du 05.10.2016), - auxquelles l'auteur a joint ses trois opinions dissidentes, - l'Assemblée générale de l'ONU a heureusement décidé (fin 2016) de convoquer une Conférence, tenue au premier semestre 2017, qui a rédigé et adopté (le 07.07.2017) le Traité d'interdiction des armes nucléaires, au bénéfice de l'humanité. Les besoins de l'humanité en tant que sujet de droit international transcendent l'optique insuffisante et trompeuse de la « volonté » des seuls États individuels ; il y a primauté de la *raison d'humanité* sur la *raison d'État*.

Cristina González Beilfuss, Party Autonomy in International Family Law (cours spécial)



L'autonomie de la volonté, c'est-à-dire le pouvoir des parties de choisir la loi applicable, est de plus en plus utilisée en droit international de la famille. Ce cours suit cette évolution et se demande si les règles qui ont été développées en relation avec les contrats commerciaux fonctionnent également pour les relations personnelles. Cela implique une analyse approfondie des fonctions de l'autonomie de la volonté en droit international privé et des besoins des familles dans la société contemporaine. Ce dernier point a souvent été négligé dans la théorie du droit international privé qui a assumé sans critique une idée normative de la vie familiale et n'a pas pris en compte le travail de soin que les familles accomplissent dans la société et les différents rôles assumés par les membres de la famille en fonction du sexe.

Volume 409

Yuval Shany, The Extraterritorial Application of International Human Rights Law (cours spécial)



Ce cours est consacré à l'exploration du droit, de la théorie et de la pratique qui sous-tendent l'évolution des organes internationaux chargés de surveiller l'interprétation et l'application des traités relatifs aux droits de l'homme vers une extension de l'application extraterritoriale du droit des droits de l'homme. Entre autres choses, le cours aborde le développement de la doctrine juridique sur l'application extraterritoriale dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme et du Comité des droits de l'Homme, ainsi que des discussions spécifiques sur le droit et la politique liés à l'application du droit des droits de l'homme aux territoires occupés, aux contingents nationaux impliqués dans les forces internationales de maintien de la paix, à l'extradition ou à la déportation d'individus d'un État à un autre, et aux normes de droits de l'homme établies pour les opérations commerciales à l'étranger des sociétés multinationales.

Samantha Besson, La due diligence en droit international (cours spécial)



Depuis son entrée dans la jurisprudence arbitrale de la fin du 19e siècle, la due diligence aura connu un succès croissant en droit international. Sa nature, ses sources et son régime n'en demeurent pas moins indéterminés. En réponse aux objections auxquelles elle est désormais soumise, ce cours dresse un état critique de la pratique de la due diligence en droit international. L'objectif est de déterminer si un principe, standard et/ou obligation de due diligence existe en droit international général, de dégager ce qui pourrait constituer sa structure normative et son régime général, d'établir les conditions, le contenu et les modalités de mise en œuvre de la responsabilité internationale pour négligence, et d'examiner ses spécificités dans quelques régimes de droit international spécial comme le droit international de l'environnement, de la cybersécurité et des droits de l'homme.

Volume 410

Harold Hongju Koh, American Schools of International Law (conférence inaugurale)



Existe-t-il encore un droit international et les États-Unis d'Amérique y croient-ils vraiment ? Cette conférence inaugurant la première session d'hiver de l'Académie de La Haye, donnée par un universitaire américain qui a été conseiller juridique du Département d'État américain, soutient que les Américains croient vraiment au droit international, qui fait partie du credo fondateur de leur nation. Bien que les récentes administrations américaines aient remis en question le droit international du 21ème siècle, la plupart des avocats et juristes américains restent attachés au droit international. Ce courant dominant de la pensée internationale parmi les universitaires et les praticiens américains fait partie d'une école aux fortes racines historiques, connue sous le nom de « New Haven School of International Law ». Si certaines écoles américaines de pensée juridique internationale diminuent le droit international, elles restent l'exception. La « nouvelle »

école de New Haven soutient, tant sur le plan positif que sur le plan normatif, que les règles de processus et de substance juridiques transnationaux doivent garantir que le droit international a toujours de l'importance. Alors que l'Amérique et le monde entier font face ensemble à des défis de la mondialisation du 21^{ème} siècle tels que le changement climatique, les pandémies et les migrations, cette école américaine dominante reste déterminée à garantir que les États-Unis respectent décentement le droit international.

Anne Peters, Animals in International Law (cours spécial)



Le sort des individus et des espèces animales que l'activité humaine leur inflige est un problème mondial ayant des répercussions néfastes pour tous les humains et pour la planète entière. Ce cours donne un aperçu des principaux régimes juridiques internationaux qui concernent directement les animaux et qui les affectent indirectement. Il couvre les traités de conservation des espèces, notamment le régime international de chasse à la baleine, les règles de protection des animaux d'élevage de l'UE, le droit commercial international et le droit international des conflits armés. Il analyse également le potentiel des droits fondamentaux internationaux pour les animaux. Constatant que le droit international fait plus de mal que de bien aux animaux, le cours suggère une interprétation progressive des traités, l'élaboration de traités et la représentation des intérêts des animaux pour combler le fossé du bien-être animal en droit international. Un corpus de droit animalier mondial doit être développé, accompagné d'études critiques sur les animaux dans le monde.

Volume 411

Gérard Cahin, Reconstruction et construction de l'État en droit international (cours spécial)



Cambodge, Sierra Leone, Liberia, Afghanistan, Somalie, Bosnie-Herzégovine, Haïti : la reconstruction d'États placés dans l'incapacité d'exercer leurs fonctions à la suite d'un conflit armé ou d'une crise grave affectant leurs structures politiques, économiques et sociales, est devenue depuis les années 1980 et surtout la fin de la guerre froide, un sujet d'une ardente actualité pour le droit international. En Namibie, au Timor oriental, au Kosovo, c'est même la construction ab initio d'États nouveaux qui mobilise l'action des organisations internationales et de leurs membres. Une telle entreprise est cependant loin d'aller de soi du point de vue du droit international, certes intimement préoccupé par l'apparition et la disparition du premier de ses sujets, mais entièrement indifférent et extérieur au processus historique de sa construction, duquel il se borne à tirer les conséquences de sa réalisation dans son ordre. Fournir une vision globale et systématique de la (re)construction de l'État en droit international impose donc d'abord de retracer l'évolution historique et conceptuelle par laquelle cette entreprise est devenue une question d'intérêt majeur pour la discipline. L'étude peut ensuite se concentrer sur les deux aspects complémentaires permettant de l'appréhender : aspects procéduraux, d'une part, ou comment (re)construire, selon quels principes, sur quels fondements légaux, sous quelles formes institutionnelles, avec la participation de quels acteurs ; aspects substantiels, d'autre part, que (re)construire de l'État, quelles composantes, quels attributs, quelles qualités indispensables à l'exercice de ses fonctions et à l'exercice de sa souveraineté.

Volume 412

Anastasia Grammaticaki-Alexiou, Best Interests of the Child in Private International Law (cours spécial)



Le droit international privé s'est ouvert à des concepts qui semblaient à l'origine éloignés de sa philosophie de neutralité. En matière de droit international de la famille, les droits de l'homme ont enrichi ses règles et ses solutions par le biais du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant, tel qu'introduit par la Convention relative aux droits de l'enfant de 1989. Ce cours vise à souligner l'importance du principe dans les questions actuelles « chaudes » et difficiles, telles que l'enlèvement international d'enfants, l'adoption internationale, la maternité de substitution internationale et les problèmes de statut personnel des enfants migrants et réfugiés, où il est appelé à jouer un rôle important. Le principe est un outil précieux pour la protection de l'enfant, à condition qu'il soit interprété et appliqué correctement. Mais, comme c'est le cas pour d'autres concepts généraux du droit, son interprétation et son application dans des cas spécifiques peuvent être influencées par les croyances culturelles, religieuses ou autres convictions personnelles du juriste ou de l'agent de l'État qui l'applique, ou parfois n'être reconnues que pour la forme. La tâche d'objectivité est difficile. Et pourtant, malgré les erreurs possibles, le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant offre des solutions qui sont les plus protectrices des droits de l'enfant.

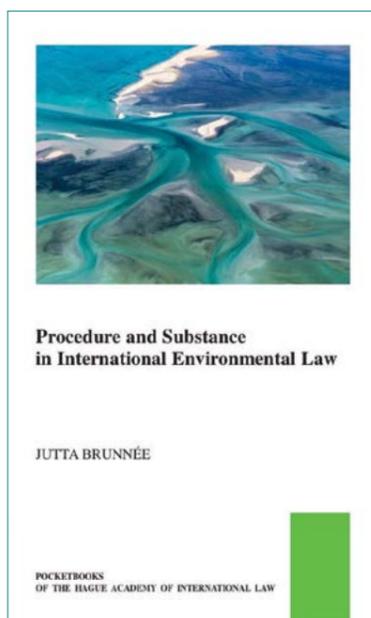
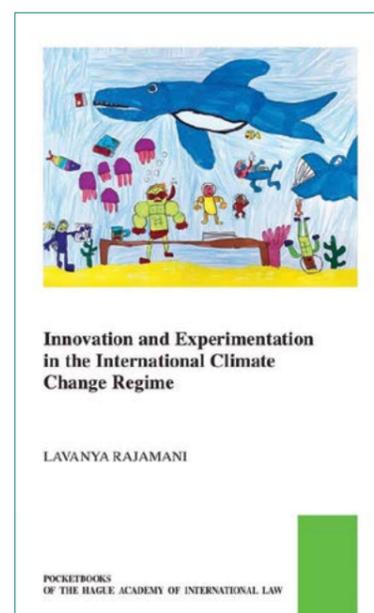
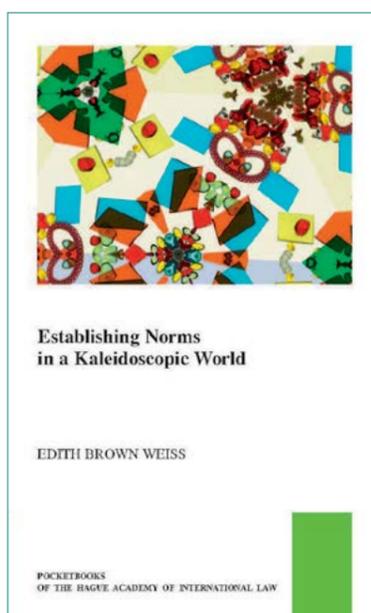
Djamchid Momtaz, La hiérarchisation de l'ordre juridique international (cours général)



L'ordre juridique international s'est longtemps distingué par l'équivalence de ses normes. Mais l'introduction de l'impérativité en droit positif porte en germe leur hiérarchisation substantielle. Confinée dans un premier temps au droit des traités, cette hiérarchisation tend progressivement à devenir un vecteur de l'évolution de la structure de l'ordre international par la voie non conventionnelle. Cette tendance est confirmée par l'accueil favorable de certains organes internationaux à l'égard des dispositions novatrices empreintes de vision communautaire des projets d'articles de la Commission du droit international. Néanmoins, sa consolidation et surtout sa généralisation au sein de la communauté internationale des États dans son ensemble restent semées d'embûches.

Les livres de poche suivants ont été publiés en 2020 :

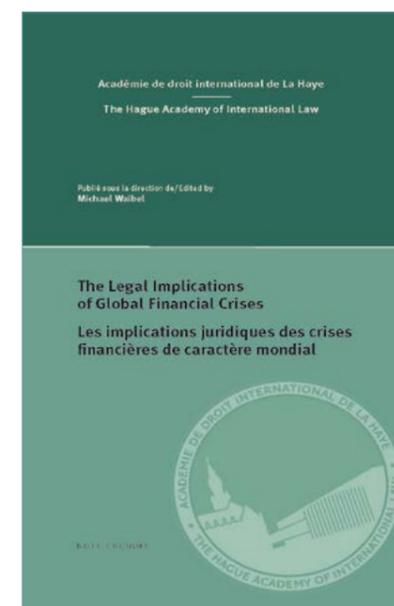
- Edith Brown Weiss, Establishing Norms in a Kaleidoscopic World (cours général)
- Lavanya Rajamani, Innovation and Experimentation in the International Climate Change Regime (cours spécial)
- Jutta Brunnée, Procedure and Substance in International Environmental Law (cours spécial)
- Catherine Kessedjian, Le tiers impartial et indépendant en droit international, juge, arbitre, médiateur, conciliateur (cours général)



3.2. Le centre d'étude et de recherche

Les volumes suivants résultant des travaux du centre ont été publiés en 2020 :

- Les implications juridiques des crises financières de caractère mondial, sous la direction de Michael Waibel
- Cinquante ans de droit de l'espace, sous la direction de Philippe Achilleas et Stephan Hobe





4. Organisation de l'Académie

4.1. Curatorium

Le Curatorium est chargé de la gestion scientifique de l'Académie. Il détermine la politique et les activités de l'Académie, élabore le programme annuel, sélectionne les conférenciers parmi les membres les plus compétents des universités et les principaux praticiens du droit international. Les membres du Curatorium se réunissent généralement deux fois par an.

Pour mener à bien sa mission, le Curatorium est lui-même composé de juristes de renom issus de différentes régions du monde, assurant ainsi une répartition géographique équitable de ses membres. En 2020, le Curatorium se composait des 18 membres suivants :

Le prof. Yves Daudet, Président (France), le Dr. Beat W. Hess, Vice-Président (Suisse), le Juge Mohamed Bennouna (Maroc), la prof. Katharina Boele-Woelki (Allemagne), la prof. Hannah Buxbaum (États-Unis), le Juge Antônio A. Cançado Trindade (Brésil), la prof. Hilary Charlesworth (Australie),

le prof. Diego P. Fernández Arroyo (Argentine), la prof. Giuditta Cordero-Moss (Norvège), le prof. Bing Bing Jia (Chine), le prof. Maurice Kamto (Cameroun), le prof. Djamchid Momtaz (Iran), la prof. Yuko Nishitani (Japon), l'ancien Juge Raymond Ranjeva (Madagascar), le prof. Nico J. Schrijver (Pays-Bas), le Juge Linos-Alexandre Sicilianos (Grèce), le Juge Peter Tomka (Slovaquie), le prof. Tullio Treves (Italie).

Pour faciliter son travail, le Curatorium a créé des comités, dont les membres examinent une multitude de sujets et élaborent des propositions, sur lesquelles le Curatorium se prononce lors de ses réunions plénières. Actuellement, ces commissions sont : le comité des programmes, le comité des publications et le comité de la modernisation et des réformes.

10 | Les membres du Curatorium, le Président du Conseil d'administration, le Secrétaire général, son adjointe et le Trésorier de l'Académie.



4.2. Secrétaire général et secrétaire générale adjointe aux affaires administratives

Le Secrétaire général de l'Académie, qui est toujours un professeur de droit international, est chargé des questions d'ordre académique et de recherche scientifique, et représente le Curatorium sur tous ces aspects vis-à-vis des autres institutions. Il a pour tâche de mettre en œuvre les décisions prises par le Curatorium et peut également lui faire des propositions. Le Secrétaire général est nommé par le Curatorium.

Depuis janvier 2017, le poste de Secrétaire général est occupé par M. Jean-Marc Thouvenin, professeur à l'Université de Paris Nanterre. Il est assisté par la Secrétaire générale adjointe aux affaires administratives, Mme Monique Legerman, qui est également à la tête du Secrétariat de l'Académie.

4.3. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est responsable de la gestion pratique et financière de l'Académie. Il est traditionnellement composé de ressortissants néerlandais. Depuis mars 2019, M. Piet Hein Donner, ministre d'État honoraire des Pays-Bas, en est le Président.

En 2020, le Conseil était en outre composé des cinq membres suivants : le Baron Diederik C. van Wassenar (Trésorier), la Dr. Elisabeth M. Wesseling-van Gent, M. Wiet (L.W.L.) de Bruijn, la Dr. Marinke Steenhuis, et M. Boudewijn J. van Eenennaam.

4.4. Trésorier et gestion financière

Le Conseil d'administration désigne le Trésorier de l'Académie. M. Erik de Baedts, Directeur général de la Fondation Carnegie aux Pays-Bas, occupe cette fonction depuis juillet 2015. Le Trésorier est en charge des finances de l'Académie et de la gestion des ressources humaines du Secrétariat. Il met en œuvre les décisions du Conseil ainsi que les décisions du Curatorium lorsque celles-ci ont une incidence financière.

En 2020, le Trésorier a été assisté par Mme Andrea Möller-Kramer, Cheffe du département financier de l'Académie depuis 2014, ainsi que par Mme Stephanie de Geest jusqu'à la mi-2020 et, par la suite, par Mme Lucienne Bax, assistantes administratives et financières.



11



12

4.5. Secrétariat

Sous l'autorité de la Secrétaire générale adjointe aux affaires administratives, le Secrétariat est en charge des tâches administratives quotidiennes de l'Académie et des aspects pratiques de l'organisation de ses activités. En 2020, il était composé des membres suivants : Mme Vanina Guénier, Responsable des inscriptions et affaires générales ; Mme Daphné Tengbergen, Responsable des inscriptions et affaires générales ; Mme Anna Vasilyeva, Coordinatrice des affaires générales et Mme Marina Voronenko, Responsable des affaires générales.

4.6. Directrice des publications

La majorité des activités scientifiques de l'Académie fait l'objet de publications spécifiques. La plus célèbre est le *Recueil des cours* de l'Académie, qui reprend tous les cours d'été et d'hiver donnés à l'Académie depuis 1923. Outre la version papier, la collection complète existe également sous forme électronique.

Depuis 2008, certains cours publiés dans le *Recueil* font également l'objet d'une édition en livres de poche, existant aussi sous la forme d'e-books. Afin de rationaliser la production des publications, l'Académie a nommé une Directrice des publications. Depuis 2014, ce poste est occupé par Mme Simone Cartier. La distribution et la commercialisation des publications sont effectuées par la maison d'édition Brill.

11 | Mme Monique Legerman et le prof. Jean-Marc Thouvenin

12 | Le personnel du Secrétariat, les assistants d'hiver 2020 et Mme Andrea Möller-Kramer



5. Finances

5.1. Bilan financier 2020

Les revenus de l'Académie sont majoritairement constitués des frais d'inscription des participants aux différents programmes. Viennent s'ajouter à ces frais d'inscription les revenus provenant de la vente des publications et plus particulièrement de celle du *Recueil des cours*, qui constitue un soutien important aux activités de l'Académie.

Les dons des États, institutions, fondations et personnes privées ont toujours été d'une importance cruciale pour l'Académie.

L'Assemblée générale des Nations Unies attire régulièrement l'attention des États membres et organisations intéressées sur la contribution qu'effectue l'Académie à l'enseignement, à l'étude, à la diffusion et à une compréhension plus large du droit international, et leur recommande de subventionner les programmes de l'Académie. La résolution la plus récente de l'Assemblée générale à cet effet est A/RES/75/134 du 15 décembre 2020, dont les paragraphes 23 et 24 mentionnent spécifiquement l'Académie.

L'Académie a recueilli les contributions volontaires de 14 pays en 2020. Ces contributions ont été très appréciées.



5.2. États contributeurs

En 2020, les activités de l'Académie ont reçu le généreux soutien des États suivants :

- Belgique - Fédération Wallonie-Bruxelles
- Chili
- Chine
- Danemark

NB : dans notre rapport annuel 2019, le Danemark a été mentionné par erreur dans la liste des États contributeurs. La contribution versée par l'État danois était plutôt destinée à parrainer les activités de l'Académie pour l'année 2020.

- Inde
- Italie
- Japon
- Mexique
- Panama
- Pérou
- Philippines
- Singapour
- Slovaquie
- Turquie

13 | Une auditrice reçoit le certificat d'assiduité

5.3. Donateurs de bourses

Les donateurs mentionnés ci-dessous ont généreusement alloué des bourses à l'Académie permettant aux bénéficiaires sélectionnés d'assister aux cours d'hiver 2020.

États :

- Andorre : 1 bourse
- Autriche : 1 bourse
- Belgique - Wallonie-Bruxelles International : 1 bourse
- Chine : 2 bourses
- Thaïlande : 2 bourses

Institutions :

- Académie de droit international de La Haye (Pays-Bas) : 49 bourses
- Fondation Luftia Rabbani - bourses pour le droit international en mémoire de M. P. Vreede (Pays-Bas) : 3 bourses
- Ville de La Haye (Pays-Bas) : 2 bourses

Personnes privées :

- E. Silva Romero (Colombie/France) - bourse en mémoire d'Andrés Bello : 2 bourses





6. La Bibliothèque du Palais de la Paix

Depuis 1913, la Bibliothèque du Palais de la Paix rassemble des documents sur le droit international public, le droit international privé, le droit comparé, les relations internationales et l'histoire internationale des zones de conflit. La bibliothèque possède donc l'une des plus grandes collections existantes dans le monde d'ouvrages consacrés à ces sujets, ce qui la rend essentielle au bon fonctionnement des cours, tribunaux et organisations internationales basés à La Haye et à l'étranger.

Dans le cadre de leur séjour à l'Académie, les participants sont mis en mesure de consulter les ressources de la bibliothèque et y sont encouragés. La Bibliothèque du Palais de la Paix constitue effectivement un outil indispensable pour les auditeurs des programmes de l'Académie. En effet, pendant les cours d'hiver et d'été, la Bibliothèque du Palais de la Paix fonctionne comme la Bibliothèque de l'Académie de La Haye et offre une adhésion à tous les participants aux cours.

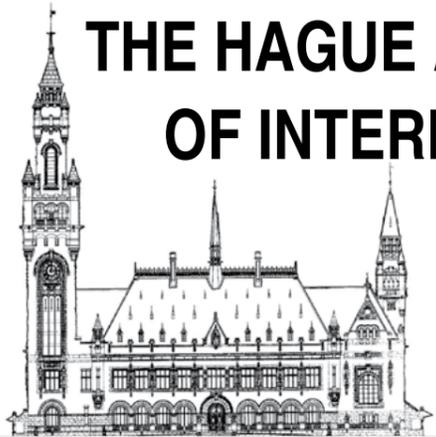
Au début de chaque session, les auditeurs sont invités à suivre un séminaire instructif donné par Mme Candice Alihusain, Coordinatrice de la salle de lecture de la bibliothèque, sur la meilleure façon d'utiliser le vaste catalogue de la bibliothèque. Des bibliothécaires désignés collectent et téléchargent également les lectures recommandées par les professeurs invités à enseigner à l'Académie vers l'environnement e-learning de l'Académie, auquel les auditeurs peuvent accéder quelques mois avant, pendant et après les cours. En outre, ils sont mis en mesure de prolonger leur adhésion à la bibliothèque afin de bénéficier d'un accès à distance à ses ressources depuis leurs pays respectifs. En règle générale, pendant les cours d'hiver et d'été, la bibliothèque prolonge également ses heures d'ouverture pendant les jours ouvrables et ouvre exceptionnellement

ses portes le samedi au profit des auditeurs de l'Académie.

Pendant les cours d'hiver 2020, le Bibliothécaire en chef, M. Jeroen Vervliet, a une fois de plus donné un accès aux rayonnages souterrains de la bibliothèque aux auditeurs et à sa collection spéciale de publications originales, souvent en première édition, d'Hugo Grotius, au cours d'une série de visites organisées exclusivement pour l'Académie.

La bibliothèque soutient aussi traditionnellement le travail du centre d'étude et de recherche. En 2020, elle a produit la bibliographie initiale utilisée par les Directeurs de recherche et les participants comme base de leurs recherches sur les épidémies et a d'avantage facilité le travail des chercheurs en leur donnant accès à sa riche collection en ligne.

Annexe 1. Affiche des cours d'hiver 2020



THE HAGUE ACADEMY OF INTERNATIONAL LAW 2020

Curatorium:
Prof. Yves Daudet (President)
Dr. Beat W. Hess (Vice-President)
Judge Mohamed Bennouna
Prof. Katharina Boele-Woelki
Prof. Hannah L. Buxbaum
Judge Antônio A. Cançado Trindade
Prof. Hilary Charlesworth
Prof. Giuditta Cordero-Moss
Prof. Diego P. Fernández Arroyo
Prof. Bing Bing Jia
Prof. Maurice Kamto
Prof. Djamchid Momtaz
Prof. Yuko Nishitani
Former Judge Raymond Ranjeva
Prof. Nico J. Schrijver
Judge Linos-Alexander Sicilianos
Judge Peter Tomka
Prof. Tullio Treves

Secretary-General:
Prof. Jean-Marc Thouvenin

WINTER COURSES ON INTERNATIONAL LAW

6 - 24 January 2020

- * Inaugural Lecture
International Rules on Jurisdiction and Contemporary State Practice:
Stability or Change?
- General Course
Solidarity and Community Interests: Driving Forces for the Interpretation
and Development of International Law
- * *Due Diligence* in International Law
- * International Law, History and Culture
- * Applicable Law before International Courts and Tribunals
- Foreign Relations and International Law
- * International Scrutiny of Derogations from Human Rights
- The Influence of Public International Law upon Private International Law

- Geneviève BASTID-BURDEAU**
Professor Emerita of Sorbonne Law School, Paris 1 University
- Rüdiger WOLFRUM**
Emeritus Professor and Director at the Max Planck Institute for
Comparative Public Law and International Law
- Samantha BESSON**
Professor at the University of Fribourg
- Paulo Borba CASELLA**
Professor at the University of São Paulo
- Mathias FORTEAU**
Professor at Paris-Nanterre University
- Karen KNOP**
Professor at the University of Toronto
- Brusil Miranda METOU**
Professor at the University of Dschang, Cameroon
- Mario OYARZABAL**
Professor at the National University of La Plata

* Lecture delivered in French, simultaneously interpreted into English.

DIRECTED STUDIES FOR DIPLOMA CANDIDATES AND ADVANCED STUDENTS

Directors of Studies:

English-speaking section:
Christopher A. WHYTOCK, Professor at the University of
California, Irvine School of Law

French-speaking section:
Romain LE BOEUF, Professor at Aix-Marseille University

REGISTRATION

All applicants are required to register [online](#). A limited amount of scholarships is available.

- Registration period for full fee applicants: 1st May – 29th September 2019
- Registration period for scholarship applicants: 1st May – 31st July 2019

Participants in the Winter Courses will also be able to register for an exceptional event: the "Hours of Crisis" Simulation Exercise!

The Hague Academy of International Law, Peace Palace, Carnegieplein 2, 2517 KJ THE HAGUE, The Netherlands

For all information, please visit the website: <http://www.hagueacademy.nl>

Annexes

Annexe 2. Conférences de l'après-midi - cours d'hiver 2020

- S.E. Carlos J. Argüello Gómez, Ambassadeur de la République du Nicaragua à La Haye : *L'affaire Nicaragua c. États-Unis d'Amérique : commentaires de l'agent du Nicaragua.*
- M. Philippe Cavalieros, Associé, Simmons & Simmons LLP, Paris : *L'arbitre face aux allégations de corruption.*
- S.E. Chile Eboe-Osuji, Président de la Cour pénale Internationale : *Struggles of Justice in a Highly Political Context.*
- M. Brooks Daly, Secrétaire général adjoint et Directeur juridique principal de la Cour Permanente d'Arbitrage : *La Cour Permanente d'Arbitrage.*
- S.E. Kirill Gevorgian, Juge à la Cour internationale de Justice : *La CIJ et le développement du droit international.*
- M. Emmanuel Giakoumakis et Mme Jessica Joly Hébert, Référéndaires à la Cour internationale de Justice : *Le travail des Juges de la CIJ.*
- M. Steven Hill, Conseiller juridique et Directeur du bureau des affaires juridiques au siège de l'OTAN : *La pratique du droit à l'OTAN.*
- M. Philippe Lortie, Premier secrétaire, Bureau Permanent de la Conférence de La Haye de droit international privé : *La Conférence de La Haye de droit international privé.*

Annexe 3. Affiche du centre d'étude et de recherche en ligne 2020 - 2021



**THE HAGUE ACADEMY
OF INTERNATIONAL
LAW**

2020-2021

**CENTRE FOR STUDIES AND RESEARCH
ONLINE**

1 September 2020 – 1 June 2021

Epidemics and International Law

The history of epidemics can be traced back to the beginning of the history of humankind itself, with the first recorded epidemic being the "Plague of Athens" in 429-426 BC, the death toll of which was estimated at 100,000. There have been numerous such instances of epidemics from the first human settlements to the modern day. International law began to address epidemics in the latter half of the 19th century. While there are international instruments that regulate public health worldwide, they nonetheless remain the purview of a patchwork of specific treaty and non-treaty instruments. The problem is not merely the matter of sanitary and health concerns covered by the WHO's mandate. It warrants broader consideration in international law.

Accordingly, the problem of epidemics should be addressed, not by the single-issue approach of a special regime of international law, but by considering the overall interrelationships of the relevant rules of international law, including, but not limited to: global health law, international human rights law, international trade law, and international investment law, international financial law, international environmental law, intellectual property law, international labor law, maritime and air law, international law relating to peace and security, and arms control and international humanitarian law. Linkages among the relevant rules of these regimes should be addressed as far as possible. Additionally, issues of State responsibility may also be pertinent in considering the topic of epidemics.

Considering that, selected researchers will be called to work on the following topics – which will be refined in due course - under the guidance of the Directors of Research:

- History of epidemics and international law
- Legal definitions and practice (epidemics, pandemics, health emergencies, cf. disasters)
- Institutional framework: WHO, States, UN, regional organizations, other international organizations and entities
- Legal instruments (including the WHO IHRs (2005))
- Assessment of scientific evidence
- International cooperation (obligations of the affected State; assistance to the affected State)
- Epidemics and human rights
- Epidemics and trade / investment / intellectual property / environment / humanitarian law
- Epidemics and international responsibility
- Epidemics and dispute settlement

Directors of Research:
Shinya MURASE, Professor Emeritus of Sophia University Faculty of Law, Tokyo
Suzanne ZHOU, Acting Manager, Prevention, McCabe Centre for Law and Cancer, Melbourne

REGISTRATION

Registration is free of charge.

Interested candidates must be researchers and preferably hold an advanced degree (PhD or Doctorate degree).

Registration period: 1st July to 1st September 2020. We expect to receive a large number of applications, which might lead us to move the application deadline to August 1st, 2020.

Interested candidates are therefore encouraged to apply as soon as possible.

The Hague Academy of International Law, Peace Palace, Carnegieplein 2, 2517 KJ THE HAGUE, The Netherlands

For all information, please visit the website: <http://www.hagueacademy.nl>

AN INTRODUCTION TO THE HAGUE ACADEMY OF INTERNATIONAL LAW'S 2021 HONG KONG PROGRAMME

WEBINAR

07 DECEMBER 2020 (MONDAY)
16:00 - 18:00 (GMT+8)



ORGANISERS



Due to the pandemic situation, the first edition of The Hague Academy of International Law's Advanced Course in Hong Kong (the Course) that is originally due to be organised in December 2020 has to be rescheduled to the Q4 of 2021.

Despite the foregoing, part of the lecturers will be speaking at a webinar next month to give an overview of the Course of 2021, which shall be devoted to delving into the means and current practice of the settlement of international commercial disputes.

Dr Anthony Neoh QC SC JP, Chairman of the Asian Academy of International Law, will host four honourable speakers, for a discussion on the following topics:

Ms Teresa Cheng GBS SC JP	TBC
Dr Christophe Bernasconi	The Hague Conference on Private International Law and Its Work Regarding Dispute Resolution
Professor Diego P. Fernández Arroyo	Current Trends on International Commercial Dispute Settlement – An Overview
Professor Jean-Marc Thouvenin	The Hague Academy of International Law Programmes

- Language: English
- Enquiry: events@aail.org
- Free Registration: <https://events.aail.org/en/event/2020HAIL-HK/>
*CPD POINTS BEING APPLIED FOR

